

Occupation du domaine public

AVIS DE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis de mise en concurrence pour donner suite à la manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'emplacement de recharge pour véhicules électriques

Vu l'article L.1311-5 du Code Général des collectivités territoriales, portant sur la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une opération d'intérêt général (CGCT) ;

Vu les articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques portant sur l'assurance d'une publicité suffisante dans le cas d'une manifestation d'intérêt spontanée (CGPP) ;

MOTIVATION DE LA PUBLICITE

La communauté de communes du Pays Loudunais a reçu une candidature spontanée pour la mise à disposition temporaire de places de stationnement pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la communauté de communes pour l'exercice d'activités économiques, il est procédé à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vigueur, conformément aux dispositions des articles du CGCT et CGPP visés ci-avant.

DEFINITION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet de l'occupation : Installation et exploitation de 3 bornes IRVE à charge rapide, offrant 6 points de charge (puissance minimale de 2*90 kW pour le parking CAE, puissance de 2*7.4 kW et 2*24kW pour le parking Téléport 6) en fonction des opportunités de raccordement électrique.

Cette IRVE sera créée et exploitée aux frais pleins et entiers du candidat, qui en demeurera propriétaire, ainsi que de l'ensemble des accessoires indispensables au fonctionnement de la borne. Il en sera seul responsable et devra couvrir les conséquences de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités.

Localisation des emplacements mis à disposition : La mise en place de ces bornes nécessitera la mise à disposition de 6 places de stationnement sur le domaine public de la communauté de communes au sein de la zone d'activités économiques Viennopôle à Loudun :

- 4 places équipées sur le parking du Téléport 6, situé 2 rue de la Fontaine d'Adam 86200 LOUDUN,
- 2 places équipées sur le parking du Centre d'Accueil des Entreprises, situé 11 avenue de Ouagadougou 86200 LOUDUN.

Forme et durée de l'occupation : Cette occupation prendra la forme d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du Domaine Public de la communauté de communes, proposée pour une durée de 30 ans. Les emplacements concernés étant situés sur le domaine public de la communauté de communes, il est rappelé le caractère précaire et révoquant de l'autorisation.

Les candidats seront responsables du budget de l'opération et de la recherche des financements susceptibles d'être attribués.

Redevance : Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance proposée par le prestataire.

Tout opérateur public ou privé, qui aura manifesté son intérêt pour ce projet et souhaiterait également occuper le domaine public susvisé, sera invité à proposer sa candidature par voie électronique uniquement, avant le 10 mars 2025 à 12h. Le dossier de candidature devra satisfaire aux prescriptions fixées dans le cahier des charges joint au présent avis et devra être transmis à l'adresse : contact@pays-loudunais.fr, comportant en objet la mention « CANDIDATURE AOT IRVE ».

Date limite de réception des dossiers de candidature : 10 mars 2025 à 12h.

Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-avant sera considéré comme nul et non avenu.

L'avis sera publié du 13 février 2025 au 10 mars 2025 sur les sites concernés, sur le site internet de la collectivité (www.pays-loudunais.fr) et au siège administratif de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

A LOUDUN, le 13 février 2025.

Le Président,

Joël DAZAS



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Mise en concurrence pour donner suite à la manifestation d'intérêt spontanée
pour l'installation d'emplacement de recharge pour véhicules électriques**

Date limite de remise des candidatures : lundi 10 mars 2025 à 12h

Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-avant sera considéré comme nul et non avenu.

Le dossier de candidature comportera obligatoirement :

- Un courrier du candidat exposant sa motivation et les objectifs et moyens mis en place,
- Les pièces administratives justificatives de la société : extrait Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois, et une attestation d'assurance - responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers,
- Un mémoire descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement, incluant les moyens techniques mis en œuvre pour l'activité envisagée, les caractéristiques de l'installation avec le montant des investissements envisagés (travaux, matériels et installations techniques), les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers et l'interopérabilité du service qui leur sera offert, la durée de la convention, l'offre de redevance, la stratégie de communication envisagée, et tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat,
- Le plan d'affaire prévisionnel et le plan de financement de l'activité sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire,
- Une liste de références locales, régionales ou nationales en lien avec l'activité projetée.

Conditions d'attributions :

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres. Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la communauté de communes se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'AOT et se réserve la possibilité de ne pas donner suite, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation.

Envoi des candidatures :

La candidature devra être transmise par voie électronique à l'adresse contact@pays-loudunais.fr avec pour objet « CANDIDATURE AOT IRVE »

Durée de validité de l'offre : 4 mois